

Image not found or type unknown



Enceinte, puis-je rejoindre mon ami français?

Par **Pekin**, le **18/06/2008** à **22:12**

Suisse, je suis enceinte et le père est français. A partir du mois de septembre, je voudrais le rejoindre à Paris. L'accouchement est prévu pour début février. Je dispose de ressources suffisantes et ne devrai pas travailler (pour la première année). Puis-je résider en France? Puis-je contracter une mutuelle en étant enceinte et accoucher en France?

Par **jeetendra**, le **19/06/2008** à **11:42**

bonjour, si vous êtes de nationalité suisse vous n'avez pas besoin d'un titre de séjour pour venir en france et y résider, une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit, pour la mutuelle cela ne posera pas de problème non plus, par contre si vous voulez travaillez en france il faut solliciter une carte de séjour, cordialement